

nice-matin

www.nicematin.com

1,30 € - Italie : 1,70 € - N° 23759

Pays grassois

FAITS DIVERS

ANDON

Bus et voiture brûlés : la piste criminelle confirmée

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi à Andon. Les faits se sont produits, vers une heure du matin sur un parking, en plein cœur du village. Les flammes ont ravagé un bus de transport scolaire, garé à cet endroit lorsqu'il n'est pas en service, et une voiture, stationnée juste à côté. Les pompiers d'Andon sont intervenus avant d'être rejoints par ceux de Saint-Vallier. Ils ont lutté une bonne partie de la nuit avant de pouvoir stopper les flammes. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Séranon. D'après les premiers éléments constatés par les techniciens d'investigation criminelle, l'incendie est d'origine criminelle. Cependant, les gendarmes ont constaté que le véhicule brûlé était une voiture volée. Aucune victime n'est à déplorer.

M. A.

nice-matin

www.nicematin.com

FAITS DIVERS

ANDON

Bus et voiture brûlés : trois mineurs interpellés

L'enquête n'aura pas traîné. Les gendarmes de Séranon, appuyés par les relevés des techniciens d'investigation criminelle (TIC) et la brigade de Peymeinade, sont parvenus à confondre les coupables de l'incendie qui s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi à Andon. Cette nuit-là, un bus et une voiture étaient détruits par les flammes. Et une quinzaine de pompiers avaient lutté une bonne partie de la nuit pour maîtriser l'incendie. D'après les premières constatations, les gendarmes privilégiaient la thèse criminelle puisque la voiture en question, une Opel Kadett, était en fait un vé-

hicule volé.

L'enquête évoluant, ils sont parvenus à identifier les coupables. Il s'agit de trois mineurs, séjournant dans un foyer du secteur. Les trois jeunes, dont deux sont âgés de 17 ans et un de quinze ans, ont alors été placés en garde à vue avant de reconnaître le vol et l'incendie de la voiture. Ils ont, cependant, nié avoir mis le feu au bus.

Un expert incendiaire s'est rendu sur place et a confirmé la thèse du TIC, à savoir la présence de traces d'hydrocarbures et trois départs de feu sur les lieux. À l'issue de leur garde à vue, les trois mineurs ont été replacés dans le foyer dans lequel ils résidaient. Ils seront convoqués devant le tribunal pour mineurs de Grasse, pour vol et destruction par substances incendiaires.

M. A.